



SAGA DES TARIFS DE L'ÉLECTRICITÉ : LE COURANT EST-IL RÉTABLI ENTRE L'EDT ET LE GOUVERNEMENT ?

LE GOUVERNEMENT Temaru, représenté par son ministre de l'économie, Pierre Frébault, avait accordé à la SA Electricité de Tahiti (EDT), filiale du groupe GDF-SUEZ, un beau cadeau au début de l'année 2012. Les arrêtés n° 308 et 309 CM pris en conseil des ministres le 29 février homologuaient des tarifs électriques en très forte hausse. Pour faire passer la pilule amère, P. Frébault et l'EDT avaient concocté un tarif « petit consommateur » qu'ils tentèrent de faire passer pour une baisse des tarifs au profit des foyers les plus modestes.

Le *nuna'a maohi*, peu sensible aux belles paroles et aux mimiques de travers de l'ex-syndicaliste Frébault, n'a retenu que la hausse brutale, massive, des factures de tout le monde. Car pour bénéficier du tarif dit « petit consommateur », il fallait utiliser seulement un frigo et une télévision dernier modèle, quelques ampoules basses consommation et surtout pas de climatisation. Au-delà, la facture explosait.

Les prix de l'électricité : « c'est politique »

Le résultat électoral ne s'est pas fait attendre. Dans le rejet du gouvernement UPLD, une bonne part revenait à l'incapacité du parti bleu ciel et de ses alliés de gouverner ; une autre part à ses mesures provocatrices telle cette adhésion aux exigences de l'EDT.

En conseil des ministres, le président Temaru s'était opposé aux tentatives de Jacky Bryant, alors ministre de l'Énergie, d'ouvrir un débat sur les tarifs de l'électricité avec l'argument péremptoire : « *C'est politique* ». En quoi une hausse massive et injustifiée aurait été politique, on l'apprendra peut-être dans quelques années, si le président Temaru consent à écrire ses mémoires ou à s'exprimer un peu plus devant un micro... On peut rêver ! Les consommateurs d'électricité du « pé'i » risquent d'ailleurs d'attendre longtemps le jour où le président Temaru daignera dire au *Nuna'a* en quoi la hausse massive des tarifs de l'électricité de mars 2012 était « *politique* ».

Ce qui semble évident, c'est que l'EDT utilise tous les moyens pour parvenir à ses objectifs (la maximisation de ses bénéfices et rien d'autre) : intervention au sommet de l'Etat, noyautage de l'administration (on place des « amis » aux postes stratégiques), immixtion dans le financement des programmes publics (on donne des coups de



main aux services sans budgets, aux ministres désargentés, après avoir vérifié que le « Grand Chef » n'est pas contre).

On donne même parfois pour des opérations qui ont procuré beaucoup de bonheur à la population (mais à quel prix pour cette même population en quasi-totalité abonnée à l'incontournable service public de l'électricité), tel le tournoi de beach-soccer. C'est que le lobbying/sponsoring de EDT est terriblement astucieux et omniprésent.

Faa atea atu

En avril 2013, le président Flosse a repris possession du palais de l'avenue Bruat. En fin connaisseur de l'état d'esprit de l'opinion publique, il savait que son succès devait une grande part aux maladroites et aux erreurs de l'équipe Temaru.

Inquiète des effets dévastateurs de ses tarifs, la direction de l'EDT a demandé audience au Président nouvellement élu pour être rassurée sur ses intentions.

Le président Flosse a été impérial. Au bout de quelques minutes il a renvoyé la direction de l'EDT : « *Monsieur Dubost-Martin (le P-dg d'EDT), voyez cela avec le ministre de l'énergie, Monsieur Bruno Marty. C'est lui qui est en charge de ces questions* ». L'entretien était terminé.

La direction de l'EDT a fait grise mine. Elle est repartie à Puurai noyer son chagrin et réfléchir aux moyens de faire bon cœur contre mauvaise fortune et surtout comment rétablir la situation.

Des salaire de plusieurs millions et un train de vie aux frais de la société ont rapidement stimulé l'imagination de la direction de l'EDT.

Le tribunal met (un peu) le désordre

Le problème a connu un rebondissement inattendu avec le succès devant la Justice des

recours intentés par plusieurs consommateurs contre les arrêtés tarifaires de 2012. Le tribunal administratif, dans son arrêt du 3 juillet 2013, jugeait que ces arrêtés étaient illégaux, nuls, parce que la formule contractuelle de révision des prix ne s'appuyait pas sur des éléments « *objectifs et rationnels* » et que certains éléments manquaient de la transparence nécessaire. Pour dire les choses avec plus de lumière : la formule ne prenait pas en compte les éléments pertinents, et ceux qu'elle considérait étaient susceptibles de tripatoillage.

Le tribunal administratif n'allait pas jusqu'à en tirer la conclusion, pourtant logique, que l'EDT devrait recalculer les factures déjà payées et rembourser les trop perçus. Mais il disait que le gouvernement et le concessionnaire EDT devaient négocier de nouveaux tarifs, basés sur des éléments plus sérieux.

Cette négociation a été conduite très discrètement. Elle n'a pas été très facile. Le gouvernement a saisi en catimini le tribunal administratif par une procédure assez rare, dénommée « *Référé – mesures utiles* », qui permet la communication forcée de documents et d'informations, par la partie qui les détient et refuse de les communiquer, alors qu'un contrat de service public (ou son actualisation) en ont besoin pour être correctement établis.

La réconciliation : « Je t'aime » - « Moi non plus »

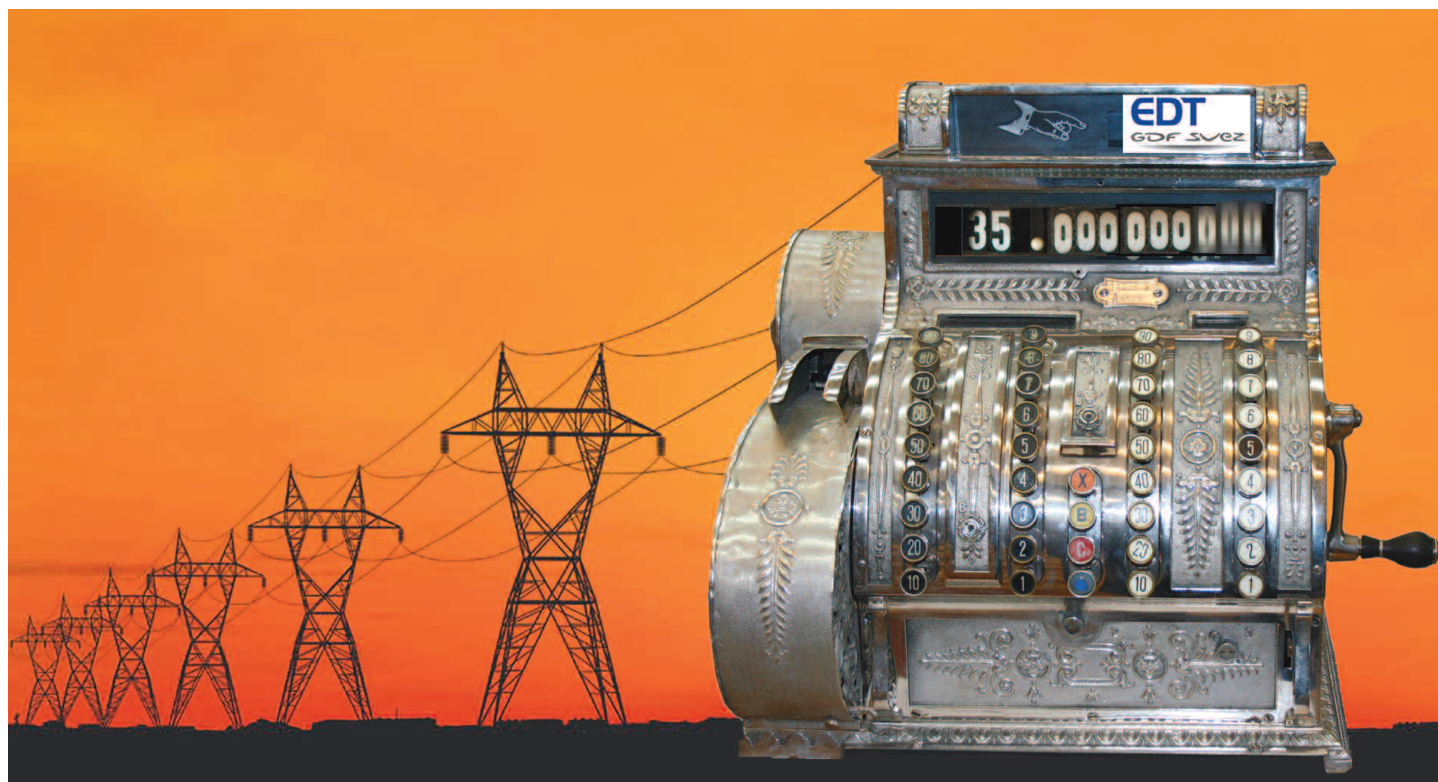
Après les escarmouches, les choses rentrent dans l'ordre progressivement, prudemment. EDT et le « pé'i » se sont mis d'accord le 1^{er} octobre 2013 sur de nouveaux tarifs, en très légère baisse, pour une durée de 8 mois qui expirera en juin 2014.

D'ici là, les élections municipales de mars 2014 auront passé. Les élections municipales sont traditionnellement dominées par les questions locales relatives à la vie quotidienne : la propreté de la commune, l'approvisionnement en eau, le fonctionnement matériel des écoles.

Les électeurs en profiteront-ils pour glisser des messages plus « *politiques* », comme disait le président Temaru ? On le saura dans quelques semaines.

Après la « sortie de route » du ministre Marty en novembre 2013, le président Flosse « *himself* » reprenait, sans tambours ni trompettes, le portefeuille de ministre de l'Énergie.

Nonobstant une possible nostalgie de l'époque de sa grande complicité avec le



groupe « *Lyonnaise des eaux* » (aujourd'hui GDF-Suez), dont le P-dg Jérôme Monod, promu commandeur de l'Ordre de Tahiti Nui, a aussi été le secrétaire général du RPR, nul ne doute que le président et ministre de l'Energie Flosse étudiera à la loupe les résultats de ces élections. En tous cas, le consommateur polynésien d'électricité connaît maintenant les acteurs de ce dossier et leurs moyens : les électeurs et leur bulletin de vote, la Justice et ses jugements, les hommes politiques du *fenua* – tous bords politiques confondus – attirés comme des *manumanu* par les lumières de Puurai, les médias souvent obsédés par le budget publicitaire et les autres cadeaux de l'EDT (dont la trésorerie fin 2012 s'élevait à plus de 10 milliards de Fcfp, soit deux fois le montant de l'avance de trésorerie péniblement obtenue par le "pé'i" auprès de Bercy !).

Les hauts commissaires, aux abonnés absents ?

A l'époque du gouvernement Temaru, le haut commissaire alors en poste avait déjà manifesté sa proximité avec les vues de GDF-SUEZ, la maison-mère de l'EDT. Lors de la remise de la décoration de la croix de l'ordre national du Mérite au directeur général d'EDT, le haut commissaire avait déclaré son admiration pour le groupe GDF-SUEZ qu'il avait qualifié, dans un langage martial, de « *porte-avion des intérêts de la France dans le Pacifique* ». Pas moins !

Le candidat socialiste à la présidence de la République, François Hollande, avait dénoncé, dans son programme, la vie chère

dans les départements et pays d'outre-mer. Il avait promis de lutter contre les marges abusives des monopoles. On ne connaît pas les instructions précises qui ont été données aux préfets des DOM et aux hauts commissaires des POM en matière de politique économique et sociale de l'Etat pour lutter contre ces dérives. En Polynésie, on voit seulement que les haussaires, pourtant garant de la légalité, aident autant qu'ils le peuvent les gouvernements du "pé'i" à satisfaire aux exigences du groupe GDF-Suez, dans lequel l'Etat détient une participation d'actionnaire de quelque 35% du capital, par exemple en détournant leur regard de la très suspecte et totalement irrégulière non publication au JOPF des avenants 14 et 15 au contrat de concession octroyé à la SA EDT.

Aux côtés des représentants de l'Etat, garants de la légalité et des principes républicains, et pour en revenir à notre classe politique locale, dans quel autre pays au monde pourrions-nous observer des tarifs de l'électricité jugés non rationnels et non objectifs par la Justice, sans qu'aucun homme (ou femme) politique n'y trouve rien à redire ? Jusqu'à présent, absolument tous les responsables politiques de premier plan font, soit lâchement semblant de ne pas comprendre la présente problématique d'abus tarifaire, soit, en petit comité, avoue plus honnêtement et très prosaïquement qu'à titre personnel (ce qui est sans doute vrai, mais on croyait qu'ils étaient là pour défendre l'intérêt général) ils ont plus à perdre qu'à

gagner en se fâchant avec le très puissant et influent concessionnaire.

Tout récemment, Jean-Christophe Bouissou a illustré avec talent toutes les ficelles du « *tane poritita* » de la classe politique polynésienne. Le 26 février dernier, il a invité le P-dg de l'EDT, M. Dubost-Martin à sa radio *Tau'i FM* pour y venir dire tout le bien qu'il convient de penser de notre concessionnaire et notamment, selon ses propres mots, nous « *exposer comment les tarifs de l'EDT ne sont pas supérieurs à ceux des îles Hawaii* ». (sic !)

[N.d.l.r. : lire TPM 255 ou voir www.respectdelusagerpolynesienendeservicespublics.com qui présente des dossiers complets.)

O.M., Tahiti

maitai
dépot-vente

à TARAVALO depuis 8 ans
route de Teahupoo - tél : 57 50 36

nouveau magasin à FAA'A AUAE
Pk 2,4 c/mer - tél : 42 79 90

maitaidepotvente@mail.pf